



DELIGNE

Laïcité, et si on calmait le jeu ?

En France, le débat s'enflamme. Alors que différentes conceptions de la laïcité s'affrontent, Pèlerin a choisi de donner la parole à ceux qui œuvrent, à l'école, en entreprise ou dans les quartiers, pour apaiser les esprits (p. 19-21). Et démêle le vrai du faux (p. 22-23).

par **Agnès Chareton** * illustrations **Frédéric Deligne**

LE 13 DÉCEMBRE dernier, à Langon (Gironde), deux institutrices font arrêter en pleine séance la projection du film d'animation *L'étoile de Noël*, qui met en scène la Nativité racontée par les animaux de la crèche. Les enseignantes ont en effet réalisé que le dessin animé évoque... la naissance de Jésus ! Une atteinte à la laïcité selon elles. À Beaucaire (Gard), Julien Sanchez, maire Front national, a créé le buzz en annonçant la suppression des menus de substitution sans porc dans les cantines scolaires à partir de la rentrée de janvier. Interrogé par *Valeurs actuelles*, celui-ci invoque le « refus de l'intrusion du religieux dans l'enceinte des établissements scolaires ». Quelques mois plus tôt, la polémique avait éclaté à Ploërmel (Morbihan), où le Conseil d'État avait ordonné le retrait d'une croix surplombant une statue de saint Jean-Paul II, au motif qu'elle contrevient à la loi de 1905.

Ces dernières années, le débat s'est tendu autour de la laïcité. « Les crispations se sont renforcées dans le contexte post-attentat, souligne Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. Elles portent essentiellement sur l'islam, et de manière plus générale, sur toute forme de visibilité et d'expression




LES CRISPATIONS
 SE SONT
 RENFORCÉES
 DANS
 LE CONTEXTE
 POST-ATTENTAT.



religieuse. » Les approximations récurrentes sur la laïcité contribuent à rendre le sujet explosif. Et ce jusqu'au sommet de l'État. Dimanche 7 janvier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, estimait ainsi sur le plateau de France 3 que les convictions religieuses devaient rester « uniquement » dans la « sphère privée », avant de corriger, face à la polémique. Rappelons les fondamentaux : la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire. L'État est astreint à la neutralité religieuse, qui concerne tous les agents du service public : hôpitaux, Éducation nationale, justice, etc. En revanche, la société, elle, n'est pas laïque et chacun est libre d'exprimer ses convictions religieuses (ou philosophiques, ou son athéisme) dans l'espace public, tant qu'il n'y a pas d'atteinte à l'ordre public (lire « *Le vrai du faux* », p. 22).

Les sorties scolaires : avec ou sans mères voilées ?

Il n'empêche, des conceptions opposées de la loi de 1905 s'affrontent. Certains revendiquent une application stricte de la laïcité et l'extension du principe de neutralité à de nouveaux pans de la société. Leur champion incontesté est Manuel Valls, l'ancien Premier ministre, fervent promoteur de l'interdiction du voile à 

➤ l'université. Également partisans d'une laïcité stricte, la philosophe Élisabeth Badinter, Patrick Kessel, président du comité Laïcité République et ancien grand maître du Grand Orient de France, ou encore Laurent Bouvet, cofondateur de l'association Printemps républicain. Au gouvernement, cette ligne stricte est incarnée par Jean-Michel Blanquer. Le 10 décembre, le ministre de l'Éducation nationale a estimé que les mères voilées ne devraient « normalement » pas accompagner les sorties scolaires. Sur ce point, le Conseil d'État avait pourtant été clair, rappelant en 2013 que les parents qui accompagnent les sorties scolaires ne peuvent pas être considérés comme des agents auxiliaires du service public, et qu'ils ne sont donc pas soumis à la neutralité religieuse demandée aux enseignants.



DES JURIS-
PRUDENCES
ÉQUILIBRÉES.



Le risque d'une laïcité dogmatique

« On ne peut pas nier qu'il existe une volonté de certains de neutraliser la société civile et l'espace commun alors même que le principe de laïcité garantit à chacun d'exprimer ses convictions par le port de signes religieux, dès lors qu'il n'y a pas de perturbations à l'ordre public », reconnaît Nicolas Cadène. Samuel Grzybowski, cofondateur de l'association Coexister (*lire p. 20*), va plus loin et dénonce une véritable « croisade ». « Certains considèrent que la religion en tant que telle est néfaste à l'ordre public, même quand elle est respectueuse du droit, car elle est une aliénation et porte atteinte en elle-même à la liberté de conscience, dénonce-t-il. Pour eux, il convient de la canaliser. »

Malgré cette résurgence d'un laïcisme dans le discours politique, Samuel Grzybowski constate, en revanche, que les dernières jurisprudences sur la laïcité ont été équilibrées. Citant la décision de la justice d'annuler la suppression des menus sans porc dans les cantines scolaires de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en août 2017, ou celle du Conseil d'État de suspendre les arrêtés municipaux « antiburkini » en 2016, il se félicite d'une vraie « continuité » avec l'esprit de la loi de 1905, telle que l'avait voulue Aristide Briand. La seule décision de justice dissonante, sans pour autant être « révolutionnaire », selon lui, est celle concernant l'affaire Baby Loup, qui a « élargi le principe de laïcité à une zone où il ne s'appliquait pas avant », à savoir les crèches privées. Pour rappel, en 2014, la Cour de cassation avait confirmé le licenciement d'une salariée voilée de cette crèche des Yvelines.

Lors de ses vœux aux responsables des cultes, le 4 janvier, Emmanuel Macron a délivré une conception de la laïcité que l'on pourrait qualifier d'« inclusive » et de bienveillante à l'égard des religions. « Je souhaite qu'ensemble nous puissions faire de la France ce lieu où nous ne cachons rien des religions et du fait religieux, où le pluralisme des religions est pleinement reconnu et peut s'épanouir », a notamment affirmé le président de la République, dans un discours très apprécié des responsables des cultes, avec qui il dit vouloir instaurer des échanges réguliers. Lors d'une précédente rencontre, le 21 décembre dernier, Emmanuel Macron s'était dit « vigilant » face au risque de « radicalisation » de la laïcité. Une ligne qui ne semble toutefois pas être partagée par l'ensemble de ses ministres. ●



Les « petits enquêteurs de la laïcité » posent leurs questions sur les religions de manière ludique. Ici une classe de CE2, à Paris, ce mois-ci.

La laïcité, à hauteur d'écolier

Comment donner aux élèves des outils pour connaître les religions & en faire la base d'une culture partagée ? L'association Enquête organise des ateliers pour cultiver une réponse apaisée.

par **Alice Le Dréau**

« C'EST QUOI, un bouddhiste ? » « Quelqu'un qui boude ! » « Mais non voyons, c'est une personne qui aime Bouddha. » Vendredi, 15 h 30. Dans la salle de classe d'une école primaire du sud parisien*, c'est l'heure des activités périscolaires pour Raphaëlle, Mohammed, Kevin, Matilda, Suzanne et leurs camarades.

Ils sont huit enfants, du CE2 au CM2, à participer à l'atelier « Les petits enquêteurs de la laïcité ». Le principe ? « Se familiariser, à travers le jeu, au fait religieux et aux grands principes de la laïcité », explique Marion Renault, l'animatrice de l'association Enquête, à l'initiative du projet, qui, pour l'année 2016-2017, s'est adressé à 815 enfants. Avec l'idée,

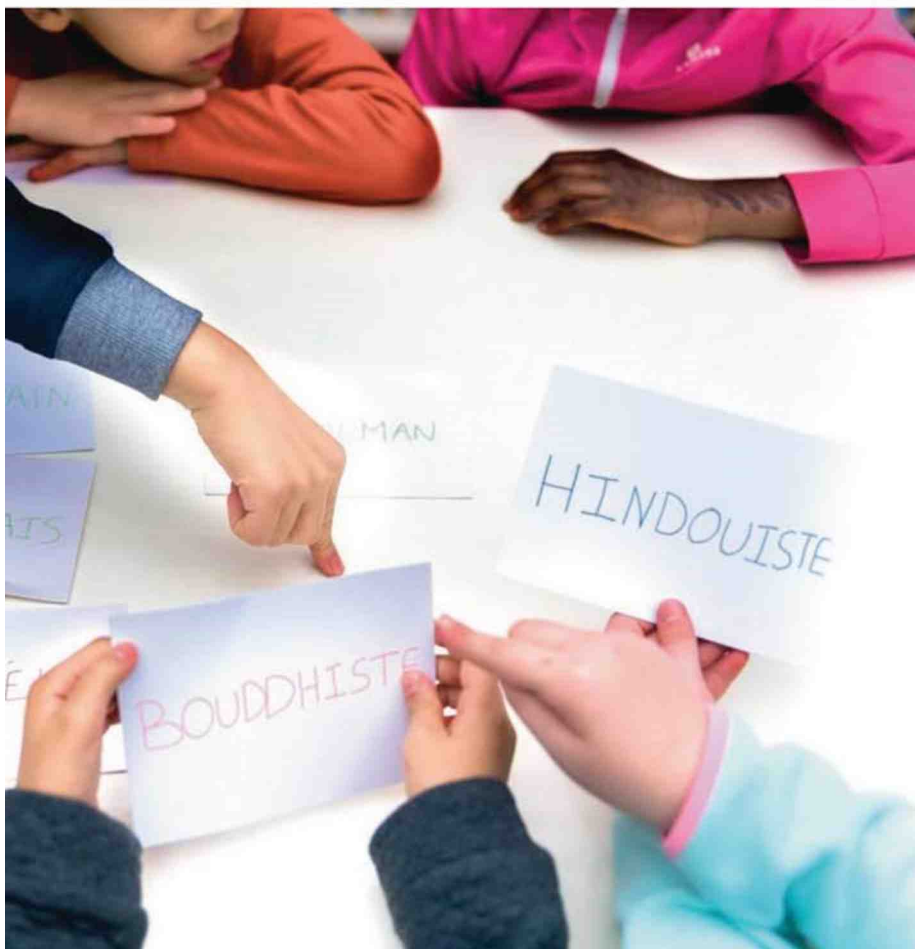
à l'heure où la place des religions à l'école crée des tensions (1), que des élèves mieux informés auront une vision plus apaisée des convictions des uns ou des autres et peut-être moins de préjugés. Les petits cerveaux sont vifs, curieux. Les remarques enfantines (« Les monothéistes, ils font de la moto ? ») se frottent à des questions-réponses plus musclées : « Un musulman est-il forcément arabe ? » « Non, il y a des musulmans en Afrique aussi ! » (Kevin) ; « Tous les habitants d'Israël sont-ils juifs ? » « Non, il y a des chrétiens » (Suzanne) ; « L'origine, est-ce la même chose que la nationalité ? » « Mais non, moi, mes ancêtres sont nés en Algérie, et je suis français » (Mohammed).

« Notre école se situe dans un quartier multiculturel », confie Yann, le référent pour les activités périscolaires. Lui n'a jamais eu vent, semble-t-il, de conflits liés à des manquements à la laïcité dans l'établissement : pas de maman voilée interdite de sortie scolaire, pas d'enfants retirés de la cantine pour interdictions alimentaires. Mais mieux vaut prévenir que guérir. « C'est le devoir de l'école d'entretenir le vivre-ensemble », note-t-il. Et s'il ne le dit pas, on sent que la laïcité, chez lui, est vécue comme un facteur d'unité, non de division.

L'atelier court sur plusieurs semaines. « À la première séance, les enfants s'aperçoivent que si des choses les séparent, d'autres les rassembleront toujours, comme l'amour du chocolat ou des vacances !, sourit Marion Renault. À la fin, ils comprennent qu'ils ont le droit ne pas être d'accord entre eux, mais qu'il est possible d'en parler de manière posée. » Une base commune, au-delà de toute différence. ●

* Un « Conseil des sages de la laïcité » vient d'être mis en place par le ministre de l'Éducation nationale.

CONSTANCE DECORDE/HANSLUCAS.COM



► Au travail, détricoter les préjugés sur les religions

Alors que les questions religieuses virent parfois au casse-tête dans les entreprises, Convivencia, issue de l'association Coexister, apporte des outils pour aider managers & salariés à dénouer les tensions.

par **Agnès Chareton**

“**J'**AI CONNU le cas d'un manager qui avait tout bonnement interdit à ses équipes de parler de sujets en lien avec les religions, sous prétexte que l'on est dans un pays laïc, raconte Anaïs Leleux. Il pensait sincèrement que c'était ça, la laïcité. » Des anecdotes comme celle-là, la jeune femme de 30 ans, consultante chez Convivencia, en recueille à la pelle. Son travail consiste justement à expliquer les règles concernant la laïcité aux entreprises qui en font la demande. Car le sujet suscite un grand flou...

C'est à partir de ce constat que Convivencia a été créée. Elle s'appuie sur l'expérience dans le dialogue interreligieux de l'association Coexister pour dispenser aux entreprises des formations sur la laïcité et le fait religieux. Objectif : donner aux managers et aux salariés des outils pour prévenir et dénouer les tensions. Créée il y a un an et demi, la petite structure (sept salariés, âgés de 25 à 30 ans) fait face à un afflux de demandes de la part d'entreprises comme Total, la RATP, le Secours catholique, Emmaüs solidarité, ou l'Essec, grande école de commerce parisienne. « Les questions les plus fréquentes concernent

les horaires de travail et les congés, les menus proposés par l'entreprise, la mise à disposition de salles de prière, les relations hommes-femmes et les tenues vestimentaires, détaille Anaïs Leleux. Nous préconisons des solutions concrètes : mettre en place une salle affectée au repos et à la prière, ou proposer non pas des repas halal ou casher, mais un repas sans viande pour convenir au plus grand nombre,

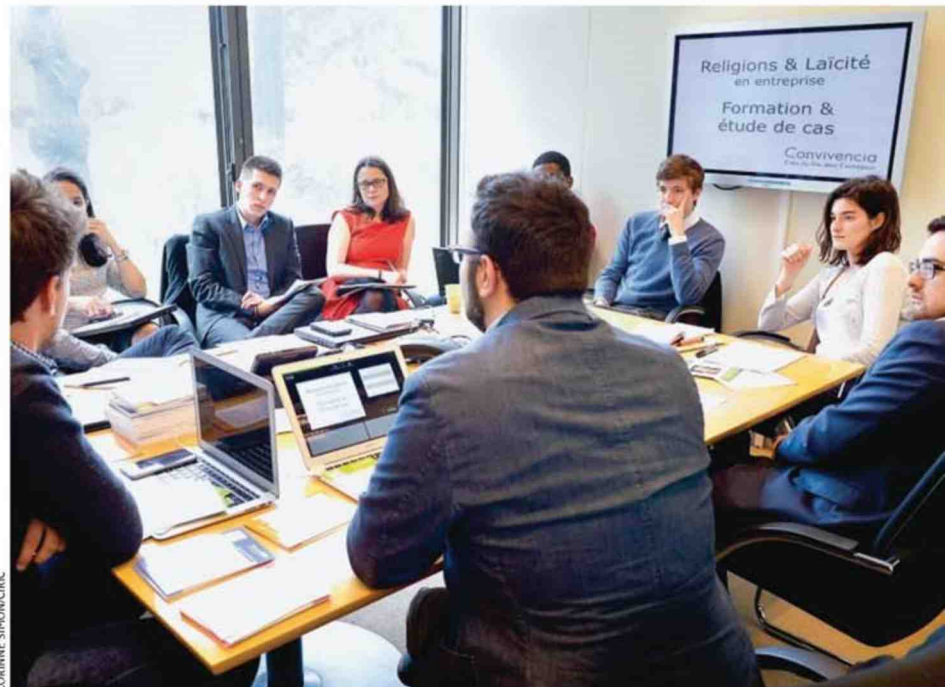
pas seulement pour des raisons religieuses. »

Le travail des jeunes de Convivencia consiste aussi à détricoter les préjugés qui circulent. « Ce sont les mêmes qu'à l'école : les chrétiens sont pédophiles, les juifs sont radins, les musulmans sont des terroristes », énumère Anaïs Leleux, qui note « qu'on trouve ces associations d'idées aussi bien chez un cadre que chez certains travailleurs associatifs dans les banlieues ». Une méconnaissance liée, selon elle, à « une récupération politique de la laïcité, mais aussi à un mauvais traitement médiatique ». Dans ce contexte, « je ne dirais pas que l'on cherche à promouvoir une laïcité apaisée, mais simplement à la faire connaître, corrige-t-elle. Il est clair que nous voulons dépassionner le débat ». ●

PARIS



À Paris, réunion à Convivencia, société de conseil sur la gestion du fait religieux dans l'entreprise.



CORINNE SIMONICIC